

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi seize mars à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle culturelle de Champagnac de Belair, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi premier mars par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 16
 Nombre de votants : 17

Abstention : -
 Pour : 17
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 16 mars 2022					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme		x		
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine		x		
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent		x		
COUVY	Jean-Paul		x		
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEGLANE	Christine		x	Michel AUGEIX	
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne		x		
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal		x		
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick		x		
LAMONERIE	Bruno				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain		x		
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RAYNAUD	Michel	x			
SAUTREAU	Jean-Michel		x		
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie	x			
		16	10	1	0

Secrétaire de séance : Nadine HERMAN
 Objet : Budget 2022

AR PREFECTURE

024-200068260-20220316-2022031607B-BF
 Regu le 28/03/2022

Objet : Budget 2022

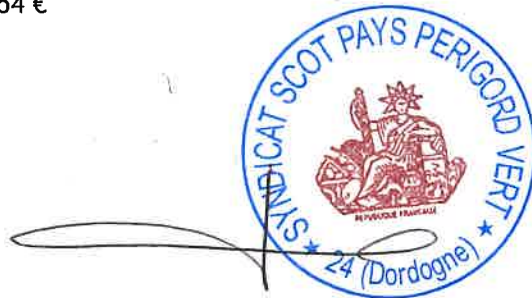
Vu les articles L. 2311-1 à L. 2343-2 et R.2311-1 à D.2343-10,
Vu les articles L. 5711-1 à L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2022,
Après avoir entendu les sommes énoncées en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget 2022,

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter le budget 2022, chapitre par chapitre, et selon leurs montants figurant dans celui-ci.

Ledit budget s'équilibrant et s'élevant :

- En recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de : 157 945,83 €
- En recettes et dépenses d'investissement à la somme de : 152 116,71 €
- Total du budget 2022 à 310 062,54 €



Le Président,
Francis LAFAYE

Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR PREFECTURE

024-200068260-20220316-2022031607B-BF
Regu le 28/03/2022